



## **Note de vie scolaire : la copie est à revoir selon la PEEP**

Les instances régionales de la PEEP, réunies le samedi 18 novembre 2006 au siège de la Fédération, se sont prononcées sur la note de vie scolaire.

Les conditions d'attribution de cette note, définies par les textes, interpellent les parents d'élèves PEEP. Pour eux, par exemple, l'assiduité et le respect du règlement intérieur vont de soi et ne sont pas négociables.

Dans un souci d'harmonisation et dans l'intérêt des élèves, la PEEP demande qu'un cadre minimum de critères soit défini au niveau national pour attribuer cette note, puisqu'elle est incluse dans le Diplôme National du Brevet, ce que la PEEP regrette par ailleurs.

La PEEP rappelle que le texte a été conçu pour un engagement citoyen des élèves, principe que l'on ne retrouve pas dans le mode d'attribution de cette note dans les établissements. Elle propose que les élèves soient associés à la définition d'objectifs communs, lors d'heures de vie de classe animées par les Conseillers Principaux d'Éducation. Les conseils d'administration valideront toutes ces propositions partagées.

En tout état de cause, cette note doit valoriser les élèves sur une échelle ascendante afin de révéler leur implication et leur participation à la vie scolaire.

Enfin, la PEEP demande une évaluation du dispositif et sa communication aux fédérations, après cette année d'application.

Paris, le 20 novembre 2006

Contact presse : Marthe Turquieh : 01 44 15 18 13